



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disparition de la bataille de Verdun des programmes scolaires

Question écrite n° 18306

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la disparition de la bataille de Verdun des programmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2019. En effet, dans le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, cet événement historique a disparu. Ainsi, dans le descriptif du chapitre baptisé « La Première Guerre mondiale : le suicide de l'Europe et la fin des empires européens », seuls quatre événements sont signalés : Tannenberg et la Marne, l'offensive des Dardanelles, la bataille de la Somme et la dernière offensive allemande. Les associations d'anciens combattants et les élus de l'Est déplorent cette décision car « Verdun » n'est pas simplement un événement historique. C'est également un lieu de mémoire qui symbolise les déchirements entre la France et l'Allemagne, mais aussi la réconciliation de nos deux nations. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement va donner des instructions afin de revenir sur ce regrettable oubli mémoriel.

Texte de la réponse

L'enseignement de l'histoire au lycée vise plusieurs objectifs : la construction d'une réflexion sur le temps, l'initiation au raisonnement historique, le développement d'une aptitude à replacer les actions humaines et les faits dans leur contexte et dans leur époque. Il doit aussi permettre la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique. Le nouveau programme de la classe de première publié au Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019 est entré en application à la rentrée 2019. Il commence par l'étude de la Révolution de 1789 et s'achève avec celle de la Première Guerre mondiale. Il vise à montrer comment, dans une Europe dominée par les monarchies et les empires multinationaux, le pays, avec la Révolution française, pose les bases d'une conception nouvelle de la nation. Comme l'indique le préambule du programme, la France « connaît à la fois une modernisation progressive de sa société et de grandes oscillations politiques, qui cessent avec l'instauration de la Troisième République. Le programme se clôt par l'étude de la Première Guerre mondiale, qui, avec la victoire des Alliés, débouche sur une tentative d'application générale du principe des nationalités ». La partie du programme dédiée à la Première Guerre mondiale permet de présenter les spécificités de cette guerre ses phases, puis la fin des empires ainsi que la difficile construction de la paix. Grâce à l'approche résolument chronologique demandée par le programme, l'étude de la guerre de position inclut bien entendu la bataille de Verdun. Si le programme cite, au titre des « points de passage et d'ouverture », Tannenberg et la Marne ainsi que l'offensive des Dardanelles, la mention de la bataille de la Somme fait nécessairement référence à la bataille de Verdun puisque l'une et l'autre sont fortement liées. Comme le rappellent les historiens de cette période, les Allemands ont abandonné l'offensive sur Verdun dès lors que le bombardement allié sur la Somme a commencé, à la fin juin 1916. La bataille de la Somme avait bien pour objectif de relancer l'offensive anglo-française et la guerre de mouvement en repoussant l'ennemi par un « Big Push », pour reprendre l'expression britannique. Par ailleurs, les élèves ont déjà étudié, avec leur professeur, cette bataille essentielle en classe de troisième. De manière plus générale, il est inenvisageable que les professeurs de lycée traitent la Première guerre mondiale sans

aborder la bataille de Verdun. Les programmes précédents, conçus en 2010, ne donnaient d'ailleurs aucune précision en ce sens, mentionnant simplement « La Première Guerre mondiale : l'expérience combattante dans une guerre totale ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18306

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2894

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10973